



# REFERENCEMENT DES ALIMENTS

PRO-003 OVIQUAL  
Création 03/11/14  
Version 01

Page : 1/3

## PROCEDURE DE REFERENCEMENT DES ALIMENTS

### A destination des fournisseurs d'aliments

#### I. Objet et champ d'application

La présente procédure décrit les modalités de référencement des aliments pour les cahiers des charges LA0707 et ceux dont l'ODG est signataire d'une convention avec OVIQUAL.

#### II. Documentation nécessaire

Le fournisseur d'aliments doit disposer de la documentation suivante fournie par l'ODG :

- Le règlement technique de fabrication des aliments (règles de fabrication, information sur le plan de contrôle)
- La Demande d'Identification (DI) pour tout engagement ou toute modification des coordonnées ou du statut qui est fournie par l'ODG,
- Le formulaire de référencement centralisé des aliments afin d'effectuer toute demande. Ce formulaire est fourni par l'ODG concerné lors de son engagement. Ce document sera fourni à chaque fabricant qui le demande par la suite.

#### III. Effectuer une demande

Le fournisseur doit s'assurer de son engagement auprès de l'ODG le cas échéant avant d'effectuer une demande pour un cahier des charges donné. OVIQUAL s'assurera de cet engagement.

**Toute demande doit être envoyée à OVIQUAL par mail à l'adresse suivante :**

[oviqual.aliments@free.fr](mailto:oviqual.aliments@free.fr)

**Attention, les demandes doivent se faire obligatoirement par mail. L'utilisation de tout autre type d'envoi (courrier, fax) ne sera pas traitée.**

Pour tout ajout, retrait ou modification des formules, le fournisseur d'aliments doit envoyer à OVIQUAL le formulaire de référencement des aliments complété.



# REFERENCEMENT DES ALIMENTS

PRO-003 OVIQUAL  
Création 03/11/14  
Version 01

Page : 2/3

## 👉 Éléments à fournir

**Pour tout ajout d'aliment**, le formulaire doit être obligatoirement accompagné de :

- la formule ouverte,
- l'étiquette,
- **la totalité** des fiches techniques des additifs, noyaux ou composants désignés dans la formule ouverte par des noms commerciaux.

**Pour une modification de nom commercial**, le fournisseur doit préciser l'ancienne dénomination commerciale de l'aliment et la nouvelle dénomination.

**Pour tout retrait**, le nom complet et exact de l'aliment doit être spécifié. Toute demande approximative de retrait ne peut pas être prise en compte (exemple : demande de retrait de l'aliment MEGA SUPER alors que seul l'aliment MEGA SUPER OV est référencé).

**Tout dossier qui fera l'objet de demandes d'informations complémentaires pour cause de dossier incomplet (ex. : manque une formule ouverte, manque des fiches techniques) au demandeur concerné fera l'objet d'une facturation spécifique.**

**En cas de modification de coordonnées, le fournisseur doit utiliser la demande d'identification, ref. ENR-010 et la transmettre à OVIQUAL.**

### **IV. Conformité des formules et référencement**

OVIQUAL vérifie la conformité de la formule ouverte et de l'étiquette par rapport aux exigences du règlement de fabrication des éléments composés, ref. INS-003 OVIQUAL.

- En cas de conformité de la formule et de l'étiquette : l'agent de référencement met à jour la liste des aliments référencés sur la base de données Elisa et informe l'ODG, le cas échéant.
- En cas de non-conformité de la formule ou de l'étiquette : le responsable du référencement ne procède pas à la validation de la demande et  **motive le refus au fournisseur d'aliment et à l'ODG concerné par retour de mail.**

### **V. Mise à jour des listes d'aliments**

Après validation, l'agent de référencement met à jour la liste des aliments référencés par ajout du nom commercial dans la liste du dossier concerné, ou modification de nom commercial, ou retrait de la formule dans la base de données Elisa selon les instructions internes OVIQUAL de mise à jour de la base.

**En cas de modification de ses coordonnées ou statut, le fournisseur doit utiliser la DI et la transmettre à OVIQUAL (voir III).**



# REFERENCEMENT DES ALIMENTS

PRO-003 OVIQUAL  
Création 03/11/14  
Version 01

Page : 3/3

## **VI. Diffusion des listes et informations des fournisseurs**

### ✓ **Modalités d'information des mises à jour**

La liste est directement consultable par les techniciens chargés du contrôle interne équipé d'Elisa sur leur terminal Elisa ; pour les autres une liste est envoyée par mail tous les trimestres.

OVIQUAL peut à tout moment, sur simple demande, fournir aux fournisseurs et aux ODG les listes d'aliments (documents PDF ou Excel).

### ✓ **Modalités d'information des fournisseurs hors demandes**

OVIQUAL diffuse la liste des fournisseurs et des produits sur demande mail.

OVIQUAL se tient à disposition pour répondre aux questions des ODG et des fournisseurs d'aliments.

## **VII. Facturation**

OVIQUAL met à jour le tableau de facturation du référencement (montant réparti par site et par cahier des charges).

OVIQUAL envoie chaque année (avec la facture) la liste des aliments référencés.

## **VIII. Archivage**

Toutes les demandes sont conservées pendant une durée minimum d'un an après l'année en cours. Toutes les données archivées sont confidentielles.

## **IX. Documents associés**

- Demande d'identification
- Formulaire de référencement centralisé des aliments
- Liste des aliments référencés